

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2026

Présents (7) : Gildas DUCHENE, Jean-François MENESTRIER, Elisabeth RABOLIN, Bertrand RUHIER, Alexandre SOUL, Sylvaine STREIT, Etienne VUILLEMIN

Absents excusés (5) : Aude BETTINELLI, Jean-Marc FEVRE, Elisa RENAUD, Laurence RICQ, Bertrand RUHIER (à partir de 21h45), Sébastien THIBAUD

Pouvoirs (4) : Aude BETTINELLI à Elisabeth RABOLIN, Elisa RENAUD à Alexandre SOUL, Laurence RICQ à Jean-François MENESTRIER, Bertrand RUHIER (à partir de son départ) à Sylvaine STREIT

Secrétaire de séance : Gildas DUCHENE

Ouverture de la séance : 20h35

Le Maire annonce les points à l'ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du 02 décembre 2025.....	1
Dossier DETR pour le presbytère	2
Changement de numérotations de rue.....	3
Signature des avenants des lots 7, 11 et 12 pour le marché du Presbytère.....	4
Déclarations Préalables Modificatives.....	4
Droit de place 2026.....	4
Prix du bois de chauffage 2026	4
Devis de prestation de bois de chauffage 2026.....	4
Décision modificative du budget communal 2025	4
Dépenses d'investissement antérieures au vote du budget primitif communal 2026.....	5
Proposition de prêt Banque des Territoires.....	6
Estimation du prix du camion communal	6
Projet PLUi arrêté.....	7
Questions diverses	7

Approbation du compte-rendu du 02 décembre 2025

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 02 décembre 2025.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Dossier DETR pour le presbytère

❖ Contexte

Pour rappel, le projet de la commune porte sur la rénovation thermique du DOJO, de la réhabilitation en 4 logements de l'ancien presbytère et de la création d'un réseau de chaleur et extérieurs.

❖ Coût de l'opération

A l'issus des études PROJET/DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES :

- Le coût prévisionnel provisoire des travaux est estimé à **1 523 559.23 € HT**
- Le budget prévisionnel d'opération de **1 805 637.23 € HT**

La répartition du budget travaux est la suivante :

N° DU LOT	INTITULE DU LOT	ENTREPRISE	MONTANT OFFRE ATTRIBUEE
1	Désamiantage	PBTP	14 850,00
2	Démolition	BTT	23 857,00 €
3	Terrassement - VRD	PTP	178 028,50 €
4	Aménagements extérieurs	ALBIZIA	64 998,69 €
5	Gros-œuvre	BTT	287 881,83 €
6	Charpente couverture	Goguillot et Touvrey	119 528,30 €
7	Etanchéité	CAFRACO	27 218,58 €
8	Menuiserie extérieure	Girard	90 192,50 €
9	Serrurerie	OUDOT	32 585,40 €
10	Menuiserie intérieure	VDM	66 005,25 €
11	Plafond doublage cloison peinture	Bisontine de peinture	115 117,33 €
12	Chape carrelage faïences	PRÉVITALLI	29 009,45 €
13	Sols souples	TECHNOSOL	6 769,60 €
14	Chauffage ventilation sanitaires	PALISSOT	394 677,19 €
15	Electricité	CHABERT	72 839,62 €
TOTAL			1 523 559.23 €

❖ **Plan de financement prévisionnel :**

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
FEDER		sollicité	146 716,00 €	8,13%
DETR		sollicité	200 000,00 €	11,08%
Région - R31.06		sollicité	15 000,00 €	0,83%
Région - Territoires en Action		sollicité	129 533,40 €	7,17%
CD25		sollicité	250 121,00 €	13,85%
GBM Climat (axes 2, 3, 4)		sollicité	82 379,85 €	4,56%
CCRT		sollicité	20 000,00 €	
GBM FONDS DE SOUTIEN		acquis	82 080,00 €	4,55%
SYDED		sollicité	45 000,00 €	2,49%
Sous-total aides publiques			970 830,25 €	53,77%
Part de la collectivité	Fonds propres		834 806,98 €	
	Emprunt			
	Credit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
Sous total MOA			834 806,98 €	46,23%
Total participations publiques			1 805 637,23	100,00%
Autres aides non publiques				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			1 805 637,23 €	

La commune s'engage à prendre en charge les financements non acquis et à solliciter d'autres financeurs éventuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **De valider la phase travaux, pour un coût d'opération de 1 805 637.23 € HT dont 1 523 559.23 € HT dédiés aux travaux**
- **D'autoriser le Maire ou son représentant à :**
 - o **Poursuivre les démarches administratives et financières afférentes au projet ;**
 - o **Solliciter des subventions auprès des partenaires mentionnés dans le plan de financement prévisionnel indiqués dans le présent rapport et de tout autre partenaire potentiel susceptible de soutenir l'opération ;**
 - o **Signer tous les documents relatifs aux demandes de subventions.**

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette possibilité.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Changement de numérotations de rues

Dans le cadre de l'alimentation de la base adresse nationale, le Conseil Municipal de chaque commune doit procéder à la dénomination des voies publiques et des voies privées, lorsque ces dernières sont ouvertes à la circulation publique, ainsi que des lieux-dits situés sur son territoire. Les communes mettent à disposition ces informations et celles relatives à la numérotation des maisons et autres constructions dans le cadre de la mise à disposition des données de référence.

Aussi il est proposé au Conseil Municipal le changement de certains numéros pour les rues de la Mécanique, d'Auxon, des Corvées, Grande Rue, du Village, du Château.

Le Maire propose au Conseil Municipal ces changements.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Signature des avenants des lots 7, 11 et 12 pour le marché du Presbytère

La Préfecture demande de régulariser la signature des avenants des lots 7, 11 et 12 du marché de réhabilitation du presbytère.

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ces avenants.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Déclarations Préalables Modificatives

Comme le stipule la convention faite avec ADS, le coût des déclarations préalables est indexé sur les prix à la consommation. Le Maire propose au Conseil Municipal de valider les nouvelles conditions tarifaires 2026 et de l'autoriser à signer les avenants de cette convention.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Droit de place 2026

Concernant l'installation de vendeurs en restauration sur le domaine communal, le Maire propose au Conseil Municipal de conserver les tarifs 2025 pour l'année 2026, à savoir :

- 120€/an sans branchement électrique
- 160€/an avec branchement électrique
- 200€/an pour le taxi

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Prix du bois de chauffage 2026

Afin de définir le prix du bois de chauffage et au vu des dépenses liées à cette prestation, Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le tarif de 65€ le stère de bois livré (soit une hausse de 3€). Deux personnes font valoir leur droit de déport et se retirent de ce vote.

Pour : 7 Contre : 1 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Devis de prestation de bois de chauffage 2026

Le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire la prestation de bois de chauffage avec l'entreprise ADS Bois pour l'année 2026.

ADS BOIS a transmis un devis de livraison de bois de chauffage à 30€ HT/stère livré. La commune doit fournir à l'entreprise ADS BOIS du bois en 4 mètres ou surbille de diamètre 20 à 55 cm déposé en bord de route.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Décision modificative du budget communal 2025

Lors du dernier Conseil Municipal, l'assemblée délibérante a voté une décision modificative au budget communal 2025 concernant les amortissements. En effet, les crédits inscrits au budget primitif 2025 étaient insuffisants.

La commune effectue, en plus de ces amortissements, une neutralisation de ces amortissements. Les crédits prévus lors du vote du budget primitif 2025 sont de 43 796.92€. Or, la neutralisation des amortissements s'élève à 50 603.14€. Il manque donc 6 626.22€.

Il est donc nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires aux comptes suivants :

- 198/040 (dépenses d'investissement) : + 6 700€
- 77681/042 (recettes de fonctionnement) : + 6700€

Article concerné	Inscriptions budgétaires initiales	Décision modificative	Nouveau solde après DM
Section de fonctionnement			
77681/042 : recettes	43 976.92€	+ 6700€	50 676.92€
Neutralisation des amortissements			
Section d'investissement			
198/040 : dépenses	43 976.92€	+ 6 700€	50 676.92€
Neutralisation des amortissements			

Cette augmentation de crédits est possible car le budget communal est en suréquilibre (recettes supérieures aux dépenses). On peut donc augmenter les crédits comme ci-dessus.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Dépenses d'investissement antérieures au vote du budget primitif communal 2026

L'article L. 1612-1 du CGT prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

À l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget 2025, c'est-à-dire les dépenses inscrites au budget primitif mais également celles prises au cours des décisions modificatives.

Il est donc proposé de reporter les crédits d'investissement comme suit :

Chapitre	Crédits votés au budget primitif 2025	Décisions Modificatives 2025	TOTAL	1/4 des crédits ouverts pouvant être votés par l'assemblée délibérante
20 : immobilisations incorporelles	38 830.44€	+ 34 015.44€ + 3 560.74€	76 406.62€	19 101.65€
204 : subventions d'équipement versées	55 663.14€	-	55 663.14€	13 915.78€
21 : immobilisations incorporelles	95 802.72€	-34 015.44€ + 71 094.15€	132 881.43€	33 220.36€
23 : immobilisations en cours	-	1 763 000.95€	1 763 000.95€	440 750.24€
Total	190 296.30€	1 837 655.84€	2 027 952.14€	506 988.03€
Quart des crédits d'investissement qu'il est proposé d'engager, liquider et mandater avant le vote du budget				506 988.03€

Les dépenses ainsi autorisées, dans l'attente du vote du budget, engagent la collectivité dans la mesure où ces dépenses devront être reprises au budget de l'exercice 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts, tels que détaillés dans le tableau ci-dessus.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Proposition de prêt Banque des Territoires

Suite au report lors du précédent Conseil Municipal et à la mise à jour du Diagnostic de Performance Énergétique du presbytère, le Conseil Municipal étudie l'offre de prêt de la Banque des Territoires à savoir :

- Un prêt transformation écologique (Livret A + 0,5%) de 589 641€ pour la réhabilitation énergétique du Dojo et de la chaufferie ;
- Un prêt Cohésion territoriale (Livret A + 1,3%) de 287 418€ pour la réhabilitation du presbytère.

Une partie des futurs loyers perçus rembourseront cet emprunt. Le Maire propose au Conseil Municipal de valider la proposition de prêt.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Estimation du prix du camion communal

Suite au remplacement du camion communal, l'ancien sera mis aux enchères. Le commissaire-priseur Maître RENOUD-GRAPPIN demande le montant de retrait qui correspond au montant minimum de la future vente.

Le Maire propose au Conseil Municipal de valider le montant de 4 900€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Projet PLUi arrêté

Le Maire propose au Conseil Municipal de repousser l'étude du projet PLUi et de fournir les plans avant et après modifications au prochain conseil.

Départ de Bertrand RUHIER (21h45)

Questions diverses

L'association du Don du Sang à Cussey sur l'Ognon sera probablement dissoute car l'EFS ne souhaite plus venir sur la commune. La subvention qui avait été allouée devrait être redistribuée aux associations de la commune.

L'enveloppe des subventions qui seront attribuées aux associations est à définir dans la ligne du prochain budget communal 2026. En ce qui concerne l'adhésion à la Prévention Routière, il faudra revoir le bien-fondé de cette sollicitation.

En ce qui concerne le voyage scolaire, étant donné qu'il n'y a pas eu de participation financière à la fête de Noël, il sera attribué, à titre exceptionnel, une subvention de 20€ par enfant de cette sortie en plus de la subvention annuelle de 23€ par enfant de l'école.

La clinique vétérinaire de Saône a pris en charge un animal errant et demande une facture. En vue de l'article R211-11 du Code Rural, la Mairie n'a pas à prendre en charge cette facture.

Une adhésion sera faite par la commune au Relais d'Information et d'Accueil des Demandeurs de logement social (RIAD). La commune adhèrera au niveau 1, à savoir mise à disposition des documents relatifs à la demande de logement social pour le public. Ce relais est mis en place par GBM.

Fin de la séance : 22h30

